



# BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard

33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10

Fax 09.70.62.09.98

[mairie-de-saillans@orange.fr](mailto:mairie-de-saillans@orange.fr)

[www.mairiedesaillans.jimdo.com](http://www.mairiedesaillans.jimdo.com)

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi  
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

## Mai 2018

SAILLANS

DANS CE NUMERO

## Le Mot du Maire



Chers Administrés, Chers Amis,

En cette fin de mois de mai, il est fort de constater que les saisons nous apportent de plus en plus de surprises, les températures et la pluviométrie de ces dernières semaines nous ont surpris et nous interrogent... Vivement l'été !! Le vrai !

Depuis le dernier bulletin, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein du personnel de la mairie, un nouvel employé communal à l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, plus anciennement connu sous la fonction de « cantonnier ». Bienvenue à Morgan MARTIN qui a pris ses fonctions début mai, un temps d'adaptation lui a été nécessaire mais depuis il s'affaire sur notre village.

**La vie associative** Page 3

**Infos du village** Page 10

**Compte rendu des réunions** Page 12

**Vivre ensemble** Page 20

**Informations et numéros utiles** Page 24

**Nos Professionnels** Page 31

.../...

J'aurai une pensée particulière pour notre bibliothécaire Laurence qui a été victime d'un accident de la circulation et qui va être absente un long moment, je lui souhaite un prompt rétablissement et beaucoup de courage. Le fonctionnement de la bibliothèque risque donc d'être perturbé ces prochaines semaines.

J'aurai également une pensée particulière pour François Martineau, Adjoint au Maire, de 2008 à fin décembre 2017. François a quitté notre village pour des raisons personnelles et a donc démissionné le 31 décembre. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec lui, notamment sur l'immense chantier de la convention d'aménagement du bourg. Encore une fois merci François.

Ces derniers temps, nous avons constaté quelques dégradations sur des biens communaux, un banc au lavoir cassé ainsi que des tuiles, des intrusions dans les WC de l'école en weekend et sur des jours fériés qui laissent des traces, du verre cassé à divers endroits. Ces faits intolérables ont été signalés à la gendarmerie et des patrouilles régulières vont être faites. Avis aux auteurs et aux parents car il s'agit très certainement de jeunes mineurs.

Des travaux de voirie vont être faits comme chaque année. La route menant à Plain Point est inscrite au programme des travaux confiés à la Communauté de Communes, mais compte tenu de l'hiver pluvieux, l'ensemble de la voirie a été mise à mal. C'est pourquoi, il sera fait prochainement un tour de la commune en vue de boucher les trous de part et d'autre.

Je rappelle que l'entretien des trottoirs devant chaque habitation est à la charge des propriétaires et qu'il serait très agréable pour un bien vivre ensemble, que certains soient mieux nettoyés. Tout autant que l'entretien des caveaux et tombes du cimetière, il est rappelé que ce sont des propriétés privées qui doivent en conséquences être entretenues.

Après ce petit tour d'horizon, je vais souhaiter bonne chance aux étudiants qui devront passer des examens ces prochaines semaines, ainsi qu'un très bon été à tous et toutes et je vous donne rendez-vous à la rentrée pour un prochain bulletin.

Le Maire,  
Martine TILLET-FAURIE



## **DERNIERE MINUTE**

Suite à l'absence de Laurence une permanence pour la bibliothèque sera assurée par Adeline les vendredis de 14h à 18h.

## La vie associative

### GYMNASTIQUE

*Présidente, Isabelle GAUTIER*

**Pour renseignements contacter :** 05 57 74 37 02 ou [isabelle Gautier 29@orange.fr](mailto:isabelle Gautier 29@orange.fr)

### TOU'ZAZIMUTS

*Président, Gilbert MALEIX*

**Pour renseignements contacter :** 06 26 44 35 79 ou [clubtouzazimut@gmail.com](mailto:clubtouzazimut@gmail.com)

### JOUER A SAILLANS

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :**

Laurent Charlier 06 78 96 56 44

Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76

[jouerasaillans@gmail.com](mailto:jouerasaillans@gmail.com)

### YOGA A SAILLANS

**Pour renseignements contacter :**

**Solange 06 62 69 96 24** ou [soyoga@outlook.fr](mailto:soyoga@outlook.fr)

*Le yoga propose une méthode efficace pour se libérer des tensions mentales et physiques. Par une pratique régulière et attentive, vous en percevrez les bienfaits dans votre vie.*

*Le Yoga vous aide à apaiser votre mental et à réduire le stress; il vous donne confiance en vous, vous permet de vous épanouir dans une présence affermie au monde et à vous-même. Le yoga améliore votre concentration et votre respiration par le travail du souffle. Le yoga apporte à votre corps souplesse et force et aide à contrôler l'agitation mentale.*

*Art majeur du patrimoine humain, inspiré de l'observation active de la nature, le yoga vous initie à la culture indienne, à sa spiritualité et sa philosophie.*

*Solange Sidolle, professeur certifié de yoga, anime une séance de yoga hebdomadaire, tous les jeudis soirs à 19h30, à Saillans (Salle Rémy Barraud)*

*Tél: 06 62 69 96 24 - [soyoga@outlook.fr](mailto:soyoga@outlook.fr) - Facebook: solange.soyoga*

### FUSIL SAILLANAIS

*Président, Olivier DEVILLE*

**Pour renseignements contacter :** 06 74 65 81 77

**BOXE IN SAILLANS****Pour renseignements contacter :****Mr CARDINAL** 06-35-51-55-99**AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES***Présidente, Marie POLIDORE***Pour renseignements contacter :** [adpecolesaillans@gmail.com](mailto:adpecolesaillans@gmail.com)**ECOLE****Délices, jeux, musique et randonnée !**

L'association des parents d'élèves a organisé différents événements en ce début d'année, pour le plus grand plaisir des enfants !

Début janvier, des galettes des rois faites maison ont été vendues.

Puis en février des crêpes étaient proposées chez les buralistes de Galgon (Mr et Mme Viquet) qui nous ont très gentiment accueillis !

Les bénéfiques ont permis d'acheter de nouveaux jeux pour la cour de récréation.

En mars, Boxe in Saillans, Jouer à Saillans et l'association de gym ont rejoint les parents d'élèves pour proposer une après-midi jeux. De grands jeux en bois, des ateliers de boxe et un parcours gymnique étaient installés dans la salle des fêtes, sans oublier les boissons et gâteaux maisons pour se restaurer après tant d'efforts !

En avril, les cloches sont passées dans la cour de récréation, créant la surprise à la sortie des classes !

Au mois de mai, les enfants se sont déguisés et ont dansé lors d'une boom. Une tombola enfants a été aussi organisée : une machine à pop-corns, des places de cinéma, à Cap sciences, à Youpi Parc, un ballon de rugby, des bons d'achat à la boulangerie de Villegouge, des livres (etc.) ont été gagnés. Les bénéfiques permettront de payer une partie du bus pour la sortie de fin d'année.

Le 26 mai, les familles seront invitées à faire une randonnée pédestre dans le village puis à partager un pique-nique dans la cour de récréation !

Dernier rendez-vous pour cette année scolaire : la kermesse le 30 juin avec le spectacle des enfants et des jeux (dont un bateau de pirates gonflable !).

L'association des parents d'élèves vous souhaite un bel été ! Et n'oubliez pas que nous collecterons des dons en septembre et octobre en vue du vide-grenier de Galgon et au bénéfice de l'école ! Merci d'avance !



Vente de crêpes au bureau de tabac de Galgon



Galette des rois faite maison



Chasse aux œufs surprise dans la cour de l'école

Boum costumée





*4 associations saillanaises réunies :  
Boxe in Saillans, Jouer à Saillans, Gym  
et Amicale des parents d'élèves.*



*Après-midi  
très ludique !  
Du bon temps,  
des jeux,  
des gourmandises  
et un bénéfice*



*au profit de l'école malgré peu de participants.*



## LES AMIS DE L'ÉGLISE

*Président, Henri TROCARD*

**Pour renseignements contacter :**

*M TROCARD : 05 57 84 37 35*

*Mme ROY : 05 57 84 32 42*

### **ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS**

**Assemblée générale du Vendredi 26 janvier 2018 à 14 h 30**

Présents : Mr Trocard, Mr Lajus, Mmes Trocard, Lajus ; Pelletier, Roy.

Excusés : Mmes Medes, Faurie, Boissière, Hervé, Boyé, Feydiou, et les autres adhérents.

#### **Ordre du jour :**

- Bilan moral
- Bilan financier
- Cotisations.
- Subventions.
- Travaux.
- Questions diverses
- Renouvellement du bureau



**Bilan moral : Voir annexe**

**Bilan financier : voir annexe**

#### **Cotisations :**

En 2017, nous avons eu un peu moins de cotisations qu'en 2016. (décès de Brigitte Gaudrie, et certaines personnes n'ont pu régler leur cotisations) . Nouvelle adhérente, Mme Brigitte Courrière. Nous laissons la cotisation 2018 à 30 euros comme l'an passé.

#### **Dossier subvention :**

##### **Mairie :**

Comme l'an passé, la mairie de Saillans nous a octroyé une subvention de 150 €.

##### **Conseil départemental :**

Trois devis ont été demandés. Nous avons retenu celui de Mr Mestadier pour la somme de 2.973,00 €. Le devis pour des protections en cuivre, trop cher n'a pas été retenu. Le 3<sup>e</sup> devis incomplet a été écarté.

Nous sollicitons auprès du Conseil départemental ( ex-conseil général), une demande de subvention pour l'ensemble de ces travaux. Dossier internet assez compliqué à établir, car beaucoup de documents sont demandés. Pour rappel, depuis 2013, plus aucune subvention n'est accordée pour les biens mobiliers, l'association devant s'occuper du bâti. Lourde charge pour notre petite association, le bâtiment souffrant d'une humidité importante, murs crépis en extérieur et drainage complet des eaux d'écoulement à revoir.

Nous espérons réaliser ces travaux de vitraux en 2018, une fois que notre demande de subvention sera acceptée.

##### **Travaux :**



## Bilan moral 2017, Association des Amis de l'Église de Saillans:

Créée en 1990, notre association de sauvegarde de l'église St Seurin de Saillans à 28 ans d'existence. Forte d'une quarantaine d'adhérents nous avons vu au fil des années les anciens les plus fidèles, très attachés à leur église, nous quitter.

Jusqu'en 2013, les subventions du Conseil Général, nous ont permis d'entreprendre de nombreux travaux. Restriction oblige, les aides pour la restauration des biens mobiliers ne nous sont plus octroyés. Bien que l'église soit un bien communal, on nous demande de prendre en charge le bâti.

L'église souffre de l'humidité, des crépis protégeant les murs extérieurs et les pierres de base sont recouvertes de terre et gravier. L'écoulement des eaux de pluie et de ruissellement sont à revoir ainsi que les deux marches béton accolées au mur de pierre (site classé).

Compte tenu de l'humidité intérieure, les tableaux, n'ont pu être remis dans l'église après leur restauration. De plus un soulèvement du carrelage a été constaté depuis 2016 (côté des fonts baptismaux).

Un chantier trop lourd pour l'Association. Le partenariat avec la mairie sera difficile. L'aménagement du bourg, nécessaire, a englouti une grande partie du budget, et la mairie reçoit également de moins en moins d'aide.

A ce jour les nouveaux adhérents se font de plus en plus rares. (1 en 2017). Nous ne sommes plus que 31 adhérents. Combien de temps tiendrons – nous ?

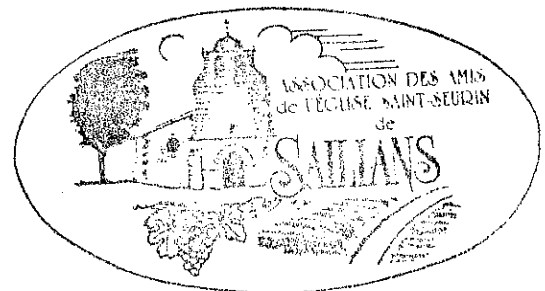
Si chacun de nous est content de trouver une église propre pour les mariages, baptêmes et enterrements, c'est grâce à une poignée de bénévoles.

Malgré tout, nous sommes satisfaits des travaux entrepris jusqu'à présent. Si l'avenir nous réserve « des surprises », il nous faudra les affronter autant moralement que financièrement.

Saillannais, aidez-nous à sauvegarder ce patrimoine !

L'adhésion annuelle est de 30 euros.

Le président de l'AAES  
Henri Trocard



# Les infos de notre village

## Etat Civil

### NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance

De Zolia VERDIER, née le 13 janvier 2018 au foyer de Jonathan VERDIER et Amanda VILLEGENTE.

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur aux heureux parents.



## Vœux du Maire et Repas des Aînés

Comme chaque année, Madame le Maire et son conseil municipal ont eu le plaisir de recevoir leurs administrés afin de partager un moment de convivialité autour d'un buffet préparé avec goût par Monique MEDES et son équipe. Suivi du traditionnel repas des aînés, animé en chanson et de quelques pas de danse par un groupe musical du fronsadais.

La municipalité tient à remercier les châteaux Belugue, Carles, Dalem, La Brande, la Vieille Croix, Tessendey et Villars pour avoir offert leurs vins.





## Vu dans le journal

Le Résistant

SAILLANS

# Journée de détente pour les aînés



Les aînés de la commune ont partagé un repas concocté par le personnel.

Dernièrement, après la cérémonie des vœux à la population, une quarantaine de personnes s'est retrouvée à la salle des fêtes autour de Martine Tillet-Faurie, maire de la commune et des conseillers municipaux.

Les petites mains du personnel pour le service, sous l'œil bienveillant de Monique Médès qui

a préparé les mets, lesquels ont régalié les convives. Au cours du repas, Yvette Heureude, qui fêtera ses 92 printemps prochainement a été mise à l'honneur. Une journée joyeuse et animée, qui permet de rompre avec l'isolement, et favorise les retrouvailles pour partager des instants de vie.

J. C.

SAILLANS

# Les jeunes diplômés félicités par le maire



Léa entourée du maire Martine Tillet-Faurie et des conseillers municipaux.

Depuis l'année dernière, c'est devenu une tradition, lors de la cérémonie des vœux à la population, Martine Tillet-Faurie, maire de la commune met à l'honneur, des jeunes qui ont été à l'école de Saillans et qui sont arrivés au premier pallier de leur vie d'étudiant. « Je parle des élèves qui ont passé le brevet des collèges au mois de juin dernier et qui l'ont obtenu. Je tiens à les féliciter pour l'obtention de ce premier diplôme ». Une cérémonie aussi sympathique que remplie d'émotion. L'édile en a profité pour rappeler, la fierté du conseil municipal vis-à-vis de ces diplômes obtenus qui font honneur à la commune. Fanny Bonnaud (absente) et Léa Pelletier ont été félicitées.

J. C.

# Réunions des conseils municipaux

## Réunion du 19 février 2018 à 18h30

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire

**Etaient présents** : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON

Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, David SEGUIN

**Absents excusés** : Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, Hervé PELLETIER

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

**Date de la convocation : le 15 février 2018**

### **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2018 – délibération n° 20180219-01**

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé à la fin du mois de février.

Le Conseil **décide** de proposer les travaux et acquisitions suivants :

| <u>Travaux / Acquisitions</u>   | <u>Entreprise</u> | <u>Total Hors taxes</u> | <u>Total T.T.C.</u> |
|---|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Aménagement paysager  | LibRT             | 2 216 .07 €             | 2 216.07 €          |
| Remplacement de volets – logement locatif                                     | Joël SOULAS       | 4 659.00 €              | 5 124.90 €          |
| Pose de menuiseries double vitrage – logement locatif                         | Joël SOULAS       | 3 175.00 €              | 3 492.50 €          |
| Etudes de sols pour mise aux normes des assainissements individuels communaux | ADSA VIGOUROUX    | 2 833.34 €              | 3 400.00 € €        |
| Travaux logement locatif  | SEB C BIEN        | 8 360.00 €              | 8 360.00 €          |
| <b>TOTAL</b>  |                   | <b>21 243.41 €</b>      | <b>22 593.47 €</b>  |

**Autorise** Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

### **Augmentation des loyers – délibération n° 20180219-02**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'augmentation des loyers prévue dans les baux. L'Indice de Construction étant particulièrement élevé cette année (2.59 %), le conseil décide d'appliquer un taux bien inférieur, soit 1.25 %, afin que l'augmentation supportée par les locataires ne soit pas trop importante.

A compter du **1<sup>er</sup> avril 2018**, le Conseil Municipal décide d'augmenter et de fixer les montants des loyers mensuels communaux comme suit :

- Mme BERCUING et M. BOUCHON : 763.14 €
- Mme GUICHENEY-ODRY : 608.82 €
- M. et Mme COUSIN : 824.35 €
- M. MURAT : 143.57 €
- M. et Mme FAUQUET : 751.24 €
- Le Saillans : 457.88 €

**Projet de véranda au Saillans : avenant au bail – Délibération n° 20180219-03**

Madame le Maire informe ses collègues, qu'après renseignements pris, un avenant au bail du restaurant concernant la construction de la véranda pourrait être envisagé. Dans cette éventualité, les membres du conseil municipal devront autoriser Madame le Maire à signer cet avenant. Après discussions, le conseil municipal autorise d'ores et déjà Madame le Maire à signer, le cas échéant, un avenant au bail actuel.

**SDEEG : travaux de renouvellement de l'éclairage public – Délibération n°20180215-04**

Vu le vote du programme de renouvellement des commandes d'éclairage public adopté par le Conseil Syndical du SIE du Fronsadais en décembre 2017,

Vu la nécessité de pallier la fourniture et la pose de matériel de commandes EP sur la commune de Saillans pour un montant estimatif TTC de 15 641,00 €,

Considérant la participation du SDEEG à hauteur de 20 % du montant HT,

Considérant la participation du SIE du Fronsadais,

Considérant que la part résiduelle laissée à la Commune reste de 5 % du montant HT grevée des frais de gestion, soit 535.73 € HT

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ACCEPTE le renouvellement du programme des commandes d'éclairage public de la commune de Saillans

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis pour lancement des travaux,

INSCRIT la somme correspondante au BP 2018.

**Subvention exceptionnelle à une association de protection animale – délibération n° 20180219-05**

Madame le Maire explique à ses collègues que lors des inondations du mois de janvier dans la palus, il a fallu une nouvelle fois intervenir pour éviter la noyade d'animaux restés sur les lieux.

C'est avec l'aide de la Fondation Brigitte Bardot que dix-sept chiens ont été récupérés le 28 janvier. Tous ces animaux, dans un état déplorable, ont dû être soignés par l'association. Pour l'aider à faire face aux dépenses, Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle. Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de verser à la Fondation une subvention d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros).

**Réorganisation des commissions et syndicats – délibération n° 20180219-06**

Suite à la démission de Monsieur François Martineau, le Conseil Municipal décide de réorganiser les commissions communales et les syndicats intercommunaux de la façon suivante :

## Commissions communales

### **Commission des finances :**

Présidente : Mme TILLET-FAURIE Martine

Membres : Mesdames Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON

Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud D'ARFEUILLE, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

### **Commission bâtiments – cimetière- Convention d'Aménagement de Bourg :**

Président : M. André FAUTRAT

Membres : Messieurs Arnaud D'ARFEUILLE, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

### **Commission de la voirie (Voirie – Assainissement – Signalisations) :**

Président : M. André FAUTRAT

Membres : M. Gabriel CHANSARD

### **Commission Urbanisme- Environnement – Plan Local d'Urbanisme :**

Présidente : Mme TILLET-FAURIE Martine

Membres : Mesdames Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON

Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud D'ARFEUILLE, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

### **Commission des affaires scolaires – Rythmes scolaires :**

Présidente : Mme Stéphanie CHARLIER

Membres : Mesdames Sylvie ARDOUIN, Bénédicte VARREON

Monsieur David SEGUIN

### **Commission de l'information, du bulletin municipal, de la mise à jour du site internet :**

Président : Monsieur David SEGUIN

Membres : Mesdames Sylvie ARDOUIN, Bénédicte VARREON

### **Commission de l'Aide Sociale :**

Présidente : Mme Stéphanie CHARLIER

Membres : Mesdames Sylvie ARDOUIN, Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON

Messieurs André FAUTRAT, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

### **Commission du concours des maisons fleuries et décors de Noël, fleurissement du village**

Président : Monsieur Gabriel CHANSARD

### **Commission du personnel :**

Présidents : Madame Martine TILLET-FAURIE et Monsieur André FAUTRAT

Membres : Mesdames Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON

Messieurs Hervé PELLETIER, David SEGUIN

Le maire et son adjoint font partie de droit de toutes les commissions.

### Syndicats intercommunaux

Seuls trois syndicats intercommunaux sont modifiés

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA)**

Titulaire : André FAUTRAT

Suppléante : Martine TILLET-FAURIE

**Syndicat d'Electrification du Fronsadais**

Titulaire : André FAUTRAT

Suppléante : Martine TILLET-FAURIE

**Communauté de Communes du Fronsadais**

Titulaire : Martine TILLET-FAURIE

Suppléante : Stéphanie CHARLIER

**Questions diverses****Urbanisme :**

- Madame le Maire explique à ses collègues qu'une Déclaration Attestant l'Achèvement et Conformité des Travaux (DAACT) a été récemment déposée en mairie. Or cette DAACT devra être contestée puisque les travaux ne correspondent pas au permis de construire initialement accordé. Une réunion entre la mairie, les propriétaires de la maison nouvellement construite et le médiateur urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est prévue le 22 février prochain, afin de régler au mieux ce litige.
- Monsieur Fautrat prend la parole et indique qu'il a constaté l'absence de déclaration de travaux sur certains dossiers. Il fera ultérieurement le point avec le médiateur de la DDTM, et des régularisations seront exigées par la suite.

**Stationnements gênants :**

Plusieurs plaintes ont été adressées au secrétariat au sujet de l'absence de visibilité au Stop de Bois Vert suite à des stationnements de véhicules le long de la Départementale. Madame le Maire transmettra un courrier au propriétaire.

Madame Varréon informe ses collègues qu'un autre problème de stationnement devra être réglé près de l'intersection du lieu-dit La Croix et de la D18<sup>E1</sup>. Si le problème perdure, un courrier sera également adressé aux propriétaires des véhicules.

**Recrutement d'un agent technique**

Monsieur Seguin questionne Madame le Maire sur l'avancée du recrutement, en vue du remplacement de Monsieur Videira dont la fin du contrat est prévue le 8 mars prochain. De nombreuses candidatures ont été reçues, beaucoup par voie de mutation. Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas une titularisation immédiate, Madame le Maire et Monsieur Fautrat sélectionneront dans un premier temps les candidats issus du secteur privé. L'embauche d'un nouvel agent pour un contrat d'un an est envisagée pour le 1<sup>er</sup> avril.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20 h 00



## Réunion du 3 avril 2018 à 18h30

L'an deux mille dix-huit, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire

**Etaient présents** : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Bénédicte VARREON  
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

**Absents excusés** : Madame Stéphanie CHARLIER

Madame Bénédicte VARREON est nommée Secrétaire de séance.

**Date de la convocation : le 26 mars 2018**

### **Compte de gestion 2017 – Délibération n° 20180403-01**

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017.

### **Compte administratif 2017 – Délibération n° 20180403-02**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHANSARD, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2017 et quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

Il en ressort le résultat suivant :

- Les dépenses de Fonctionnement ont représenté en 2017, 338.967,40 €, pour 394.457,71 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 55.490,31 €.
- Les dépenses d'Investissement ont représenté en 2017, 71.770,82 €, pour 96.578,14 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 24.807,32 €
- Le résultat de clôture est de 157.667,11 € en fonctionnement et de 10.015,96 € en investissement.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017 – Délibération n° 20180403-03**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :



→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

|  |                 |              |
|--|-----------------|--------------|
| Résultat de l'exercice                             | Excédent        | 55.490,31 €  |
|  | Déficit : ..... | €            |
| Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) | Excédent :      | 102.176,80 € |
|  | Déficit : ..... | €            |
| Résultat de clôture à affecter (A1)                | Excédent :      | 157.667,11 € |
| (A2)   | Déficit : ..... | €            |

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

|  |                  |             |
|--|------------------|-------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice      | Excédent :       | 24.807,32 € |
|  | Déficit : .....  | €           |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) | Excédent : ..... | €           |
|  | Déficit :        | 14.791,36 € |
| Résultat comptable cumulé                                  | Excédent :       | 10.015,96 € |
|  | Déficit : .....  | €           |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées           |                  | 2.500,00 €  |
| Recettes d'investissement restant à réaliser :             |                  | ..... €     |
| Solde des restes à réaliser                                |                  | 2.500,00 €  |
| (B) Besoin (-) réel de financement                         |                  | 0 €         |
| Excédent (+) réel de financement                           |                  | 7.515,96 €  |

→ **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement**

|   |                     |   |
|---|---------------------|---|
| Résultat excédentaire (A1)  |                     |   |
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement<br>(recette budgétaire au compte R 1068) | .....               | € |
| En dotation complémentaire en réserve<br>(recette budgétaire au compte R 1068)  | .....               | € |
|   | Sous-TOTAL (R 1068) | € |

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1) 157.667,11 €  
TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur)  
(recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002 €

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

| Section de Fonctionnement |   | Section d'investissement       |   |
|---------------------------|---|--------------------------------|---|
| Dépenses                  | Recettes                                      | Dépenses                       | Recettes  |
| D002 : Déficit reporté    | R002 : Excédent reporté :<br><br>157.667,11 € | D001 : Solde d'exécution N-1 : | R001 : Solde d'exécution<br><br>10.015,96 €<br>R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé :<br><br>€ |

**Vote des trois taxes – Délibération n° 20180403-04**

La commission des finances, après préparation du budget, propose au Conseil Municipal de voter les taxes. Elle précise que **depuis 2016 les taxes n'ont pas été augmentées** et demande au Conseil Municipal qu'elles soient votées à **l'identique de l'année dernière** soit :

| TAXE                    | Année 2018 |
|-------------------------|------------|
| Habitation              | 16.58 %    |
| Foncière bâties         | 24.60 %    |
| Foncière sur non bâties | 59.20 %    |

Le Conseil Municipal vote pour cette proposition à l'unanimité des membres présents.

**Budget primitif 2018 – Délibération n°20180403-05**

Le Maire propose le budget primitif 2018 élaboré en commission des finances en date du 27 mars 2018. Il s'équilibre comme suit en **Section de Fonctionnement** :

| Chapitre                                   | DEPENSES         | Chapitre                                  | RECETTES         |
|--|------------------|---|------------------|
| 011 Charges à caractère général            | 190.857 €        | 002 Excédents antérieur reportés          | 157.667 €        |
| 012 Charges de personnel                   | 210.000 €        | 70 Produits des services                  | 17.700 €         |
| 022 Dépenses imprévues                     | 10.000 €         | 73 Impôts et taxes                        | 173.391 €        |
| 042 Opérations d'ordre entre section       | 926 €            | 74 Dotations et participations            | 101.820 €        |
| 023 Virement à la section d'investissement | 34.715 €         | 75 Autres produits de la gestion courante | 40.200 €         |
| 65 Autres Charges de Gestion Courante      | 30.645 €         |   |                  |
| 66 Charges financières                     | 13.635 €         |   |                  |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>                  | <b>490.778 €</b> | <b>TOTAL DES RECETTES</b>                 | <b>490.778 €</b> |

Les participations financières aux divers Syndicats Communaux sont les suivants :

**65548 : Participations intercommunales****6 975.00 €**

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| Association des Maires de Gironde | 115.00 €   |
| Association des Maires Ruraux     | 100.00 €   |
| S.I.E. du FRONSADAIS              | 1.050,00 € |
| SIVU du Chenil                    | 310.00 €   |
| SDIS                              | 3 200.00 € |
| SIETAVI                           | 2 200.00 € |

**6574 : Subventions communales et intercommunales 2 180.00 €**

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| ADAT                                 | 150 € |
| Amicale des Personnels Administratif | 80 €  |
| Groupement du Libournais             | 100 € |
| Amicale laïque de l'école            | 150 € |
| Amis de l'Eglise                     | 150 € |
| Comité des Fêtes                     | 300 € |
| Ecole de Musique de Galgon           | 100 € |
| Fusil Saillanais                     | 80 €  |
| Fondation Brigitte Bardot            | 250 € |
| Gymnastique volontaire               | 150 € |
| OCCE Coop scolaire                   | 100 € |
| TouZazimut                           | 80 €  |
| Auberge du cœur                      | 80 €  |
| Jeunes Sapeurs-Pompiers              | 80 €  |
| Secours Populaire                    | 80 €  |
| Jouer à Saillans                     | 150 € |
| Box in Saillans                      | 100 € |

**En section d'Investissement :**

| Chapitre                         | DEPENSES        | Chapitre                                     | RECETTES        |
|----------------------------------|-----------------|--|-----------------|
| 16 Remboursement d'Emprunts      | 33.906 €        | 001 Solde d'exécution reporté                | 10.015 €        |
| 20 Immobilisations incorporelles | 3.500 €         | 021 Virement de la section de fonctionnement | 34.715 €        |
| 21 Immobilisations corporelles   | 24.050 €        | 10 Dotations Fonds divers                    | 7.800 €         |
|                                  |                 | 13 Subventions d'investissement              | 7.000 €         |
|                                  |                 | 16 Emprunt et dettes assimilées              | 1.000 €         |
|                                  |                 | 040 Opérations d'ordre entre section         | 926 €           |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>        | <b>61.456 €</b> | <b>TOTAL DES RECETTES</b>                    | <b>61.456 €</b> |

**Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des membres présents.**

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20 h 00

# Vivre ensemble...

## Vivons ensemble,

### **BRUITS DE VOISINAGE**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

### **NOM ET NUMERO D'HABITATION**

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

### **ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN**

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

### **DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## « EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » L'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

## ...Recyclons ensemble,

### ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

### CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au parking de la salle des fêtes et de l'école, puis un dernier au lieu dit "Les Struliez" servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissés pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) :

9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



### STOP PUB !

- Venez chercher **un autocollant gratuitement en mairie.**

- Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver ; A raison de 40 à 50 kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés !

Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci !"



# Alerte aux moustiques !!!

## Ce qu'il faut savoir sur le moustique



Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*, qui a la particularité de piquer surtout pendant la journée. Il est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique « tigre » est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Toutefois, il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya et le zika.

### Comment pourrait survenir une épidémie de chikungunya, de dengue et/ou de zika en métropole et comment la prévenir ?

Présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'océan Indien, ce moustique vecteur de maladies s'est installé, depuis 2004, dans plusieurs départements de métropole<sup>1</sup>.

À l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces trois maladies circule, une personne se fait piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika. À son retour en métropole, si un moustique *Aedes albopictus* sain pique cette personne malade, il s'infecte. Ce moustique peut alors transmettre

le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes.

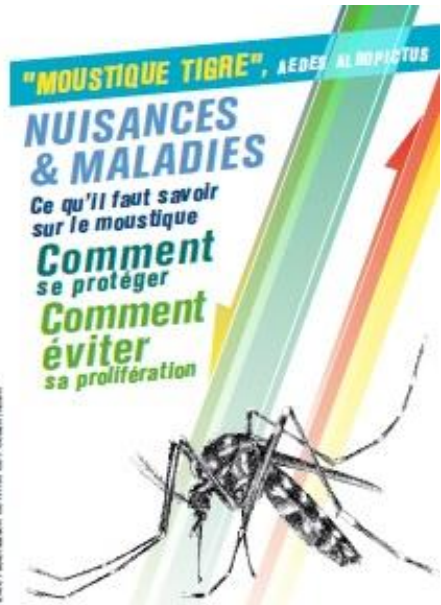
Je suis particulièrement vigilant si je reviens d'une zone tropicale : je consulte un médecin en cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées (pour le zika).

### Comment se protéger des piqûres ?

- ✔ J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée.
- ✔ Je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.
- ✔ Je porte des vêtements couvrants et amples.
- ✔ Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
- ✔ J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- ✔ Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

1. La carte d'implémentation d'atlasparis est disponible sur <http://social.santeparis.fr/anté-et-environnement/taques-microbiologiques-physiques-et-climatiques/espace-mobilite-et-parcs/taques-mobilite-et-parcs/mobilite-et-parcs/mobilite-et-parcs>

Pour plus d'information : [www.social-sante.gouv.fr](http://www.social-sante.gouv.fr) [www.invs.santeparis.fr](http://www.invs.santeparis.fr)



Rédaction : DDES - Coordination : DDCOM - n° 18 026 - Avril 2018  
Crédits : Agence Météo - Météo France Paris - Héliport - avec l'autorisation de l'ARS de l'Océan Indien



## Comment limiter le développement des moustiques dans mon environnement ? Adoptons les bons gestes !

### Comment les moustiques vivent-ils ?

Le moustique se développe en quatre étapes : **œuf, larve, nymphe et adulte**. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » est fortement attiré à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Ainsi, le moustique qui vous pique est né chez vous !

Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

### Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

- Parce qu'ils y trouvent :
- ✔ de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant ;
  - ✔ des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
  - ✔ des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

### Pour éliminer les larves de moustiques

#### Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- ✔ poils détritiques ;
- ✔ pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter ;
- ✔ encombrants ;
- ✔ déchets verts.



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- ✔ gouttières ;
- ✔ regards ;
- ✔ caniveaux et drainages.

#### Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- ✔ bidons d'eau ;
- ✔ citernes ;
- ✔ bassins.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

### Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.



#### Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- ✔ débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- ✔ élaguer les arbres ;
- ✔ ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- ✔ réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- ✔ entretenir votre jardin.

# Brûlage Interdit ! Rappel

## Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

### C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le **brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure, dioxines et furanes.



**Attention :**  
EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
**contravention**  
DE 450€  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER

art. 131, 13  
du nouveau code pénal

## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épilures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantés.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit et conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



### LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

**252 déchèteries** couvrent la région Centre-Val de Loire soit **96 % de la population.**

(source ADEME 2014)

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



**Attention** les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  
Guide « Le compostage et le paillage »

## Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

### Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

# Informations et numéros utiles

## La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



*Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays ne reconnaissent pas la prolongation de 5 ans. Bien se renseigner avant votre départ*

<http://www.interieur.gouv.fr/>  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

## Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2002 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 30 juin 2018.

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS  
FAIT RECENSER.  
ET TOI ???





## Vous voulez **CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER**



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement  
de la Gironde - 140 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC  
Tél : 05 56 97 81 89 – Fax 05 56 47 10 62  
[www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)  
[caue33@wanadoo.fr](mailto:caue33@wanadoo.fr)

**Bénéficiez de l'aide gratuite** des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies. - Renseignez-vous !

**Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).** - Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

**Pascal MORIN, architecte conseiller**

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

Le RDV est à prendre en Mairie ou à la CdC

|   |                           |                             | Avril | Mai | Juin |
|---|---------------------------|-----------------------------|-------|-----|------|
| BRANNE<br>(Mairie 05 57 84 52 33)                 | 1 <sup>er</sup> mardi     | De 10h à 12h sur RDV        | 3     | 2*  | 5    |
| COUTRAS (maison serv ;<br>publics 05 57 49 32 04) | 3 <sup>ème</sup> mercredi | De 14h30 à 16h30 sur<br>RDV | 18    | 16  | 20   |
| LIBOURNE<br>(Mairie 05 57 55 33 79)               | 1 <sup>er</sup> mardi     | De 14h30 à 17h30 sur<br>RDV | 3     | 2*  | 5    |
| VAYRES (CdC 05 57 24 21 65)                       | 3 <sup>ème</sup> mercredi | De 10h à 12h sur RDV        | 18    | 16  | 20   |
| VIGNONET<br>(CdC 05 57 55 21 60)                  | 2 <sup>ème</sup> lundi    | De 15h à 17h sur RDV        | 9     | 14  | 11   |

\*Exceptionnellement 1<sup>er</sup> mercredi



## Mission Locale



La Mission Locale du Libournais accueille **les jeunes de 16 à 25 ans. Orientation, recherche d'emploi, formation, santé, logement, transport...** L'équipe de la Mission Locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec l'objectif de trouver un emploi ou d'entrer en formation. Elle met en œuvre de nombreuses réponses en lien avec les dispositifs de l'Etat et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique. La Mission

Locale c'est aussi **l'Espace métier Aquitaine (EMA)**, espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

### Comment s'inscrire à la Mission Locale proche de chez vous (sur rendez-vous) :

189 avenue Foch à 33500 LIBOURNE &

Mairie – 2 Esplanade Charles de Gaulle à GALGON (M. Yves DUBREUILH)

Par tél : 05 57 51 71 27 & par mail : [M.locale.libourne@wanadoo.fr](mailto:M.locale.libourne@wanadoo.fr)

Consultez notre site internet : [www.missionlocale-libournais.org](http://www.missionlocale-libournais.org) & rejoignez-nous sur Facebook

## Le PLIE



Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** du Libournais coordonne les compétences disponibles sur son territoire et mobilise les entreprises locales avec une obligation de résultat : insérer durablement dans l'emploi des personnes exclues du marché du travail.

Le PLIE coordonne, anime et développe des outils d'insertion professionnelle sur le territoire afin de répondre aux besoins spécifiques des publics éloignés de l'emploi.

189, Avenue du Maréchal Foch, 33500 Libourne

E-mail : [contact@plielibournais.fr](mailto:contact@plielibournais.fr) & Tél. : 05 57 51 56 67

Consulter le site internet : <http://www.plielibournais.fr/>

## Réa'J



Le Département de la Gironde propose un dispositif expérimental de repérage et d'accompagnement sur 3 territoires : Médoc, **Haute Gironde/Libournais** et Sud Gironde. Cette action vise à aller à la rencontre de jeunes (moins de 26 ans) demandeurs d'emploi, non accompagnés par les structures de l'emploi classiques (Mission Locales, Pôle Emploi etc.) pour réaliser avec eux de façon personnalisée, un point sur leur situation actuelle et imaginer un avenir professionnel. Les professionnels de cette action seront régulièrement présents dans la commune de : **Les Billaux**

La participation à cette action est sans engagement et totalement gratuite.

N'hésitez pas à contacter directement l'équipe de la Plateforme **Réa'J** Haut de Gironde Libournais :

**Catherine COURTIAU**

Référente Haut de Gironde – Dispositif Réa'J Gironde

29 cours Tourny à Libourne

E-mail : [ccourtiau@anthea-rh.com](mailto:ccourtiau@anthea-rh.com) & Tél. : 07.71.06.11.94 / 05.34.28.11.78

## Prime Isolation

# Comprendre la Prime Isolation

### Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

### Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



**Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:**

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

| Nombre de personnes composants le ménage | Habitation en Province | Habitation en Ile de France |
|--|------------------------|-----------------------------|
| 1  | 14 308€                | 19 308€                     |
| 2  | 20 925€                | 29 066€                     |
| 3  | 25 166€                | 34 906€                     |
| 4  | 29 400€                | 40 758€                     |
| 5  | 33 652€                | 46 630€                     |
| Par personne supplémentaire              | 4 241€                 | 5 860€                      |

### La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le [coup de pouce économies d'énergie](#), la [prime isolation](#) ou encore le [CITE](#). De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée.

Le test d'éligibilité peut se remplir en ligne à cette adresse : <https://www.prime-isolation.fr>

AVC Agissez !

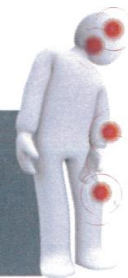
# AVC, AGISSEZ !

- Hypertension artérielle
- Arythmie cardiaque

**2 causes principales**  
de survenue des  
**Accidents Vasculaires Cérébraux**

Un geste simple, faites vérifier  
**votre tension**  
et **votre pouls**  
Parlez-en à votre **médecin**

Plus d'informations sur  
[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)



## Vacances scolaires

### Les prochaines vacances :

Vacances d'été :  
Fin des cours : samedi 7 juillet 2018

## Mémento...

### ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON  
Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

### Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50 ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :  
Urgence : 18 - Standard : 05.57.55.89.41



SAMU SOCIAL : 115

SAMU : 15

Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33  
Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79

## Nos professionnels à proximité...

Entreprise générale du bâtiment  
Construction Rénovation Tous travaux

☎ 06 50 88 39 79

✉ fabienloeuil@hotmail.fr

📍 3 cardeneau  
33141 Saillans



**SARL GF SERVICES**  
Guillaume Faurie  
Taille, Effeuilage mécanique,  
Vendange...

7 reynaud  
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com

**FANNY FUDAL**  
Moments de bien-être

Etiothérapie  
Réflexologie Plantaire



06.23.39.33.92  
fannyfudal@gmail.com

Uniquement sur RV

conception / image3D / maquette

Helene ROY 0687207449  
3 cardeneau 33141 SAILLANS

brindarchi@hotmail.fr / www.brindarchi.fr

ARCHITECTE D.E. / H.M.O.P.

**ENT LAURENT.S**  
CHARPENTE  
COUVERTURE  
AGENCEMENT  
PARQUET  
MENUISERIE  
(PVC-BOIS-ALU)  
TÉL. 06 60 20 01 55  
N° SIREN 557 944 423 00012 APE 4391 A

**Madame Patricia ODRY**, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au**  
05 57 84 87 03

**Création Entretien Espace Vert**

TEL : 06.69.55.49.00 c.e.e.v@hotmail.com



L'Entreprise C.E.E.V vous propose ses services pour tous vos travaux

Facilité de paiement 3 ou 4 fois sans frais  
**DEVIS GRATUIT**

**EURL Au fil de l'arbre**

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -  
06.84.23.79.63 – [jeremvreneaud@hotmail.com](mailto:jeremvreneaud@hotmail.com)

**COSMONOT**

Présentation vidéo de domaine et d'activités professionnelles avec drone et caméra au sol.

Création audiovisuelle

Tournage – post-production

[www.cosmonot.fr](http://www.cosmonot.fr)

studio@cosmonot.fr

**Laurent MURAT**  
CHARPENTE  
COUVERTURE  
ZINGUERIE  
2 bis rue de Libourne - FRONSADAI  
06 07 08 95 90  
05 57 24 91 51

**Infirmière libérale**

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89



<http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.



## Nos prochains rendez-vous

- **Samedi 26 mai 2018** : Randonnée pédestre organisée par l'amicale des parents d'élèves
- **Samedi 30 juin 2018** : Kermesse de l'école

### PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :  
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux